



GEST

Grand Est Santé au Travail



agestra

Agir Ensemble pour
la Santé au Travail

Comment mettre en place une démarche de prévention quand on est une petite entreprise?

Webinaire le 20 avril à 10h

Table des matières

01

Introduction

02

Les TPE et la prévention

03

La prévention, Kesako ?

04

**Mettre en œuvre la
prévention**

05

Exemples

06

Pour aller plus loin...



01

Introduction

TPE-PME et prévention

Paroles d'employeurs, de salariés :

- **Concernant la prévention :**

« Difficile à mettre en œuvre »

« Pas d'organisation dédiée »

« Pour répondre à une obligation réglementaire »

- **Concernant les accidents/maladies professionnelles :**

« Source d'inquiétudes »

« Cela déstabilise l'ensemble des activités de l'entreprise »



Le rôle des SSTI

Votre Service de Santé au Travail connaît les risques de l'entreprise, la réglementation et comment les aborder de manière pragmatique.

Il est là pour :

- Vous conseiller dans ce travail de mise en place d'une démarche de prévention des risques.
- Vous accompagner dans la définition de solutions et méthodes adaptées à votre contexte.





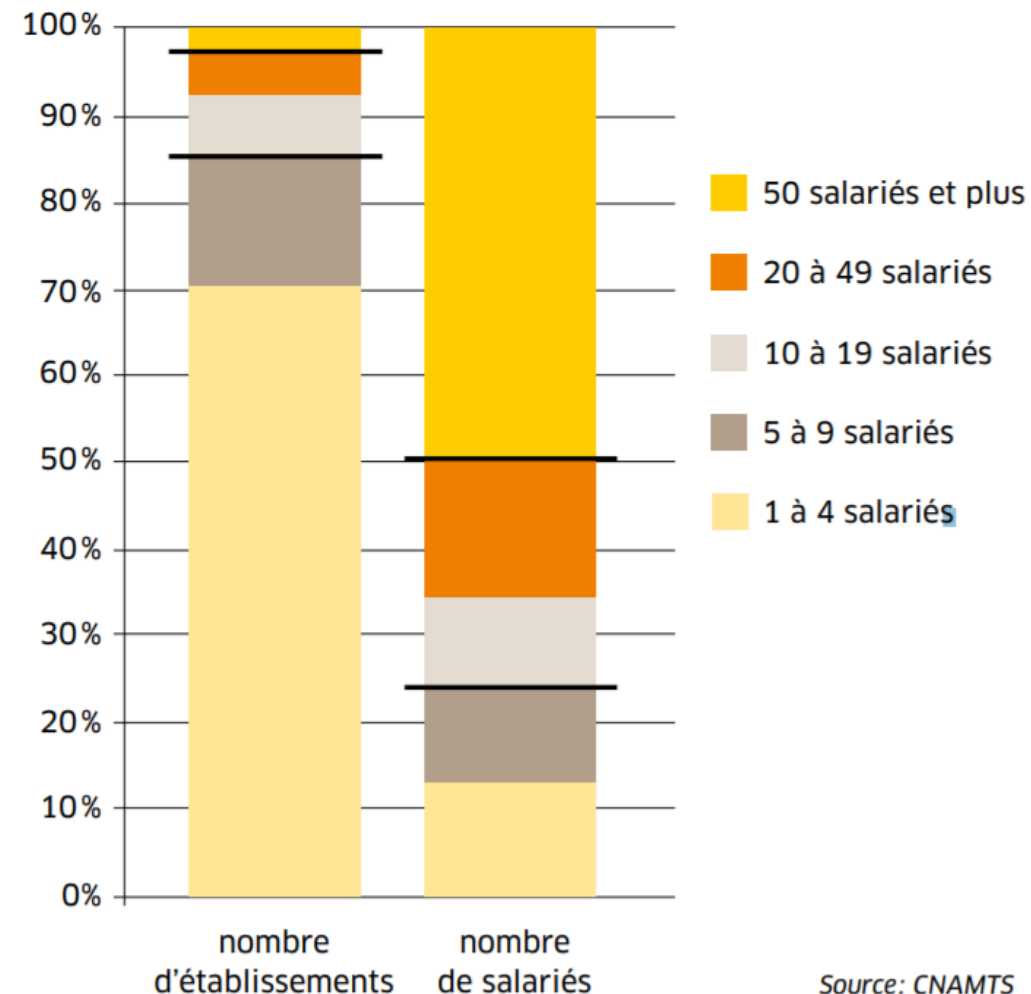
02

Les TPE et la prévention

Les TPE-PME

Les petites entreprises, jusqu'à 50 salariés, ce sont :

- 98 % des établissements
- 50 % des salariés



Source: CNAMTS

SONDAGE : Y a-t-il une démarche de prévention initiée dans votre entreprise ?

TPE-PME : Un pour tous ?

En termes de prévention :

- Le DUERP est rédigé/actualisé dans 45 % des entreprises
- Mais seulement dans 38 % des TPE (- de 10 salariés)

Souvent par manque de temps ou de moyens

- Seuls 7 % des employeurs déclarent prendre les devants en prévention



TPE-PME : Tout pour un !

Un fonctionnement à part :

- Une centralisation de la gestion autour du dirigeant
- Une grande polyvalence des salariés
- L'absence de fonctions supports orientées santé et sécurité dans les entreprises de – 50 salariés

Avec des atouts :

- Entraîner toute l'entreprise dans la démarche de prévention
- Tous les salariés se sentent investis





03

La prévention, Kesako ?

La prévention, quels enjeux ?

Humains

Motivation et
l'implication des
salariés

Intégrité physique
et la santé des
salariés

Réduction des coûts liés à
la réparation (AT, MP,
maintien dans l'emploi)

Sociaux

Améliorer les conditions
de travail

Economiques

Réduction de
l'absentéisme

Efficiences

Climat social

Juridiques

Eviter les pénalités et les
condamnations en
répondant aux
obligations légales

Améliorer l'image
de marque de
l'entreprise

Préserver les
ressources de
production et leurs
savoir-faire

Attractivité de
l'entreprise

Et le Code du travail ?

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article [L. 4161-1](#)
- Des actions d'information et de formation
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »

Article L4121-1 du Code du travail



De quoi on parle ?

La **prévention des risques professionnels** : c'est l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail.

Prévention primaire

On évite l'apparition d'un risque en s'axant sur les dangers

- **Objectif : éviter les risques**

Prévention secondaire

On accepte l'apparition d'un risque mais on évite la création d'un dommage en prenant des mesures spécifiques

- **Objectif : limiter les risques**

Prévention tertiaire

On accepte l'existence d'un dommage mais on prend des mesures pour le neutraliser autant que possible

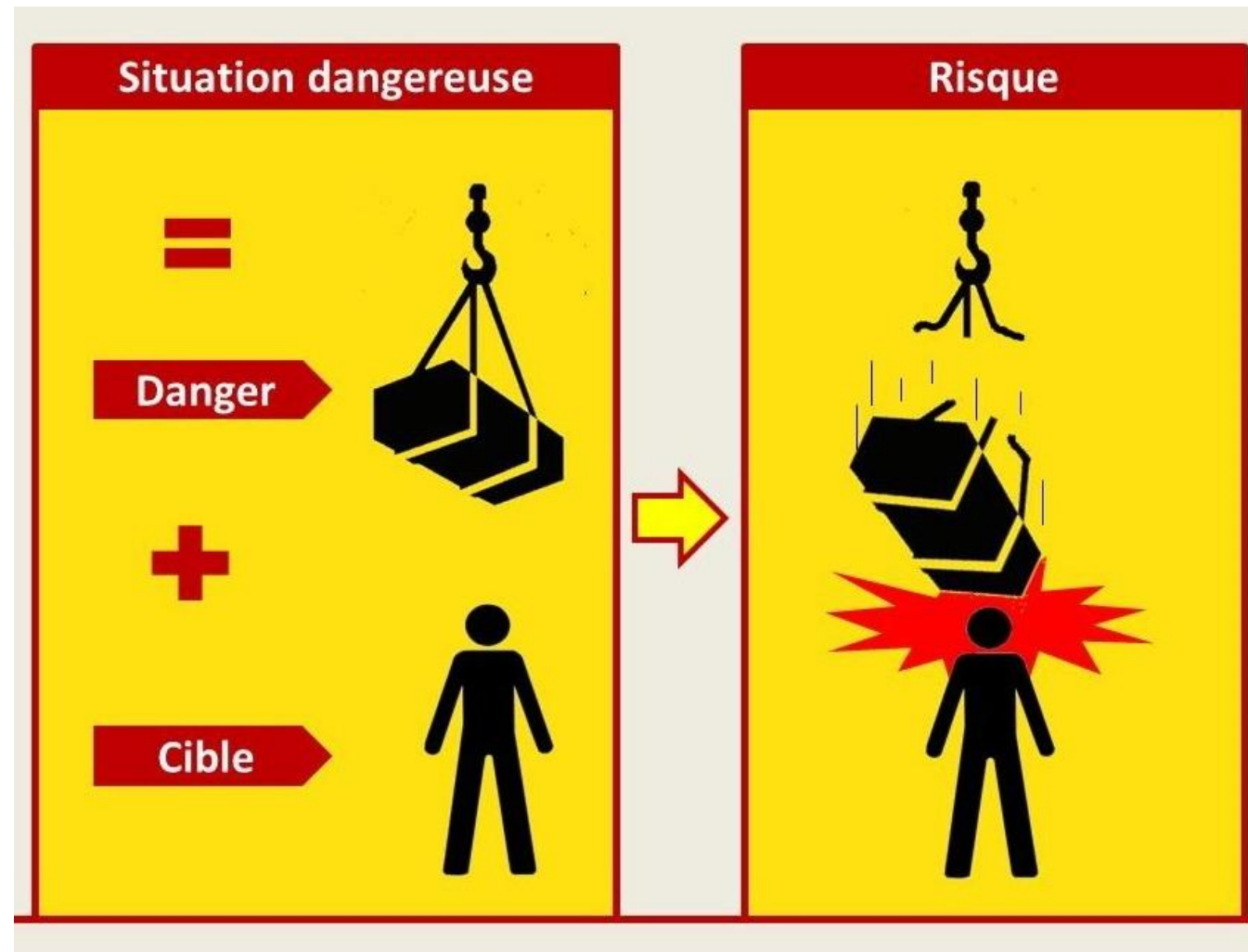
- **Objectif : limiter les dommages**

De quoi on parle ?

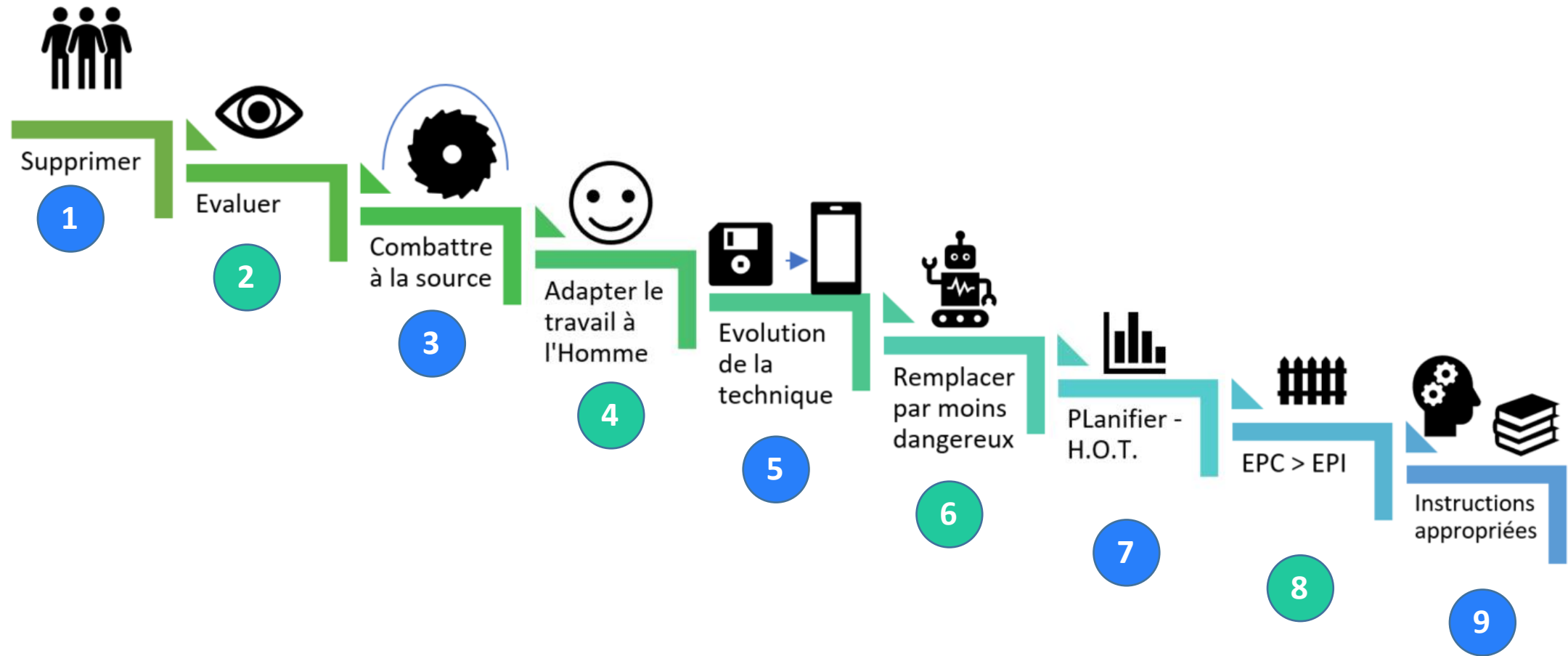
Danger

≠

Risque



Les 9 principes généraux de la prévention





04

Mettre en œuvre la prévention

La démarche de prévention

La démarche de prévention consiste à **développer dans l'entreprise une culture de prévention** en s'appuyant sur :

- La **démarche d'évaluation des risques professionnels** consistant à identifier les risques auxquels sont soumis les salariés.
- La **mise en place des actions de prévention pertinentes.**



1 – Préparer l'évaluation

- Mobiliser les ressources internes
- Se faire aider ou travailler à plusieurs
- Utiliser des outils utiles au mode projet

1 – Préparer l'évaluation

Se donner des **objectifs**, décider des **moyens** et définir les **résultats attendus**

Au niveau collectif :

- Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Au niveau individuel :

- Etudier les postes et les conditions de travail



SONDAGE : Avez-vous rédigé le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ?



1 – Préparer l'évaluation

Il faut définir le cadre de l'évaluation et les moyens qui lui sont alloués

C'est lors de cette phase de préparation que sont définis :

- L'organisation (personne ou groupe qui coordonne et pilote la démarche)
- Le champ d'intervention (aussi nommé "unité de travail")
- Les outils mis en œuvre pour l'évaluation (documents, grilles, check-lists, etc ...)
- Les moyens humains et financiers
- La communication

2 – Identifier les risques

Il s'agit de repérer les dangers et d'analyser les risques

- **Repérer les dangers** : c'est mettre en évidence les propriétés intrinsèques d'un équipement ou d'un produit, susceptible de causer un dommage
- **Analyser les risques** : c'est se prononcer sur les conditions d'exposition des salariés à ces dangers et aux différents facteurs de pénibilité dans l'entreprise



3 – Classer les risques

Cette étape permet de **passer d'un inventaire des risques à un plan d'actions cohérent.**

Le mode de classement est défini par l'employeur ou le groupe de travail. Il peut s'appuyer sur l'expérience et les connaissances des salariés ou des statistiques.

Les objectifs de cette étape sont :

- De hiérarchiser/prioriser les risques précédemment évalués
- D'aider à planifier le plan d'actions



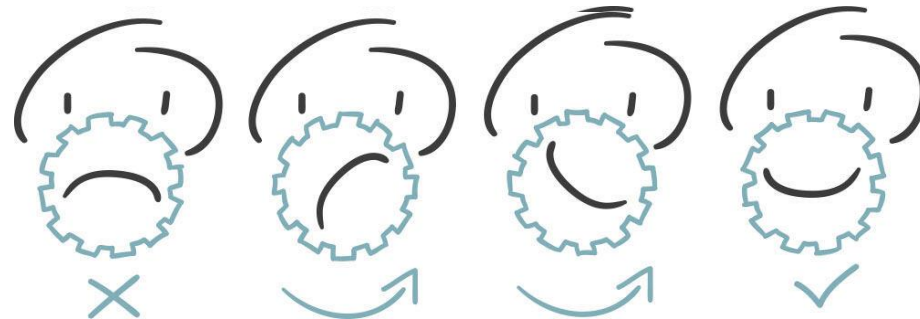
**SONDAGE : Quel risque serait prioritaire dans votre entreprise ?
(Trajet voiture, risque chimique, risque TMS, chute de hauteur)**

4 - Assurer le suivi du plan d'actions

Appuyées sur l'identification et le classement des risques, les actions décidées collectivement (IRP/salariés) contribueront à alimenter le plan annuel de prévention.

Une réévaluation annuelle assurera l'amélioration continue de la démarche de prévention.

Les actions sont choisies en privilégiant les mesures qui répondent aux 9 principes de prévention mais également en fonction des moyens humains et économiques.





05

Examples

Entreprise de maçonnerie



Entreprise: 1 gérant et 4 maçons

Constatations avec le gérant lors de la réalisation de la Fiche d'Entreprise:

Un DUERP non existant, des affichages réglementaires absents, des EPI absents

Mesures prises :

- **Accompagnement à l'identification des risques** (risque bruit, risque chimique, risque chute de hauteur...) et à la **mise en place d'actions avec information des subventions CARSAT** (mise en place d'EPI adaptés à l'activité, substitution de produits chimiques avec les fournisseurs, investissement dans un échafaudage sécurisé ...)
- **3 actions de sensibilisation menées**, construites à partir d'observations et analyse de leur activité : risque « chute de hauteur » , « port des EPI » et « risques chimiques »

Résultat : Aujourd'hui une véritable **relation de conseil entre le SSTI et l'entreprise**, un **suivi annuel** est en place, tous travaillent dans des conditions plus adaptées d'un point de vue santé et sécurité

Boulangerie

Entreprise: un couple de gérant et 3 salariés

Demande auprès du SSTI : un accompagnement dans la conception des nouveaux locaux de la boulangerie.

Mesure prise :

Visites des locaux existants et analyse des postes de travail pour établir une cartographie des risques professionnels.

Résultats :

- Réalisation de préconisations du type conseils sur les hauteurs de stockage pour réduire les contraintes de postures.
- Proposition d'organisation des nouveaux espaces.
- Conseils sur le revêtement du sol et sur des équipements plus ergonomiques.

Une démarche de prévention la plus primaire possible est proposée notamment sur les risques TMS avec la mise en place d'un dialogue entre l'employeur et les salariés pour agencer au mieux le futur espace de travail.





06

**Pour aller plus
loin ...**

Partenaires et aides financières

- OPPBTP
- CARSAT
- DREETS (anciennement DIRECCTE)
- INRS
- Chambre des métiers
- Organisations professionnelles
- ARACT



07

Questions Réponses

Merci de votre attention

N'hésitez pas à prendre contact avec votre Service de Santé au Travail



Dirigeants TPE/PME : impact d'une pandémie qui se prolonge

Répondez à notre **courte** enquête (5 minutes) sur <https://association-gest.org/enquete-covid-19-tpe-pme/>

- ✓ Connaître l'effet des dernières mesures mouvantes sur votre santé et l'activité de votre entreprise
- ✓ Parler de vos relations avec votre SSTI